

testablement, il dispose de la garantie du pays pour appuyer un crédit global d'au moins 150 millions de dollars. Ce chiffre est une simple conjecture de notre part; nous ne pouvons savoir au juste le montant en jeu, et pour cette raison, force nous est de le conjecturer. Donnez à n'importe qui, bien au courant du marché comme l'est incontestablement M. McFarland, le contrôle de presque toutes les opérations de revente à terme, non seulement du syndicat de blé mais de tout le commerce du grain, et cet individu peut faire ce que bon lui semble du marché à primes, en provoquer la baisse ou la hausse à l'avantage de telle ou telle catégorie de gens. C'est là une assertion qu'aucun honorable député ne saurait contester. M. McFarland est le maître presque absolu des opérations de revente à terme sur le marché en question. Lui est-il loisible de le faire osciller en faveur ou au détriment d'un élément quelconque de la population? S'il peut le faire, point n'est besoin pour moi de dire qu'il ne le fera pas; s'il est muni de ce pouvoir, c'est un pouvoir excessivement dangereux, et je m'y oppose vigoureusement.

J'imagine que d'aucuns verront dans ce que je viens de dire une attaque contre l'intégrité de M. McFarland ou une atteinte à son honneur. Je ne dis pas cela dans cette intention. Il m'est arrivé un jour de visiter les merveilleuses voûtes de sûreté d'une importante compagnie d'assurance à Montréal. Dans ces voûtes, munies de portes massives fonctionnant à l'électricité, sont déposés des titres et des obligations d'une valeur immense appartenant à plusieurs gouvernements, à des municipalités, des sociétés et ainsi de suite. On m'informa que personne, employé ou non, ne pouvait aller seul dans ces voûtes. Était-ce de nature à offenser quelqu'un que de le faire accompagner par une autre personne lorsqu'il y avait lieu de se rendre dans une des voûtes en question? Non, c'était une sauvegarde, et tous les membres du personnel de cette importante compagnie d'assurance préféreraient se faire accompagner plutôt que d'avoir accès seuls à ces valeurs. Cette fois-là, je demandai à celui qui était avec moi ce qu'il en pensait, s'il estimait que l'on mettait son honneur en doute en le faisant accompagner lorsqu'il allait dans les voûtes. Il me répondit: "Non, je tiens à être accompagné, car alors, je ne suis pas seul à porter la responsabilité". Il en est de même de M. McFarland. Je prétends, et M. McFarland est aussi d'avis, dois-je croire, qu'il préférerait de beaucoup faire affaires sur ce marché avec deux ou trois associés, surtout lorsqu'il négocie avec une garantie de l'Etat et un compte sans report. Je ne puis voir comment, pour le moment, le Gouvernement ne pourrait pas appeler M. [L'hon. M. Motherwell.]

McFarland à faire partie de la commission des grains, organisme qui jouit à un degré remarquable de la confiance des Canadiens de l'Ouest. A mon avis, le public, là-bas, repose assez de confiance en M. McFarland pour croire que, si on l'adjoignait à la commission des grains, ce serait plus avantageux pour l'administration de cette ouverture de crédit. Il en résulterait plus de confiance par tout le pays que lorsque toutes ces opérations sont confiées à une seule personne, même si celle-ci est un modèle de perfection. Nous nous souvenons que Winnipeg est la ville où habitait dernièrement un individu qui jouissait de la confiance illimitée du public, mais qui a trompé ses amis et failli à sa mission. Voilà qui fait ressortir le danger de reposer inutilement une confiance implicite en un seul individu. Pour ces raisons, je crois que le Gouvernement se met en très mauvaise lumière en refusant obstinément de donner des éclaircissements à la Chambre au sujet de cette garantie relative au blé. Je donne au Gouvernement cette dernière chance, dont il semble ne pas devoir profiter, de nous dire que, quant à moi, le Gouvernement est le pire ami de M. McFarland, même si le très honorable premier ministre est censé être le camarade millionnaire de ce M. McFarland, un autre millionnaire. Ce n'est pas cela qui va remettre les gens de meilleure humeur, actuellement. J'ai dû prendre de nouveau la parole sur ce point malgré que j'eusse désiré que le premier ministre m'en dispensât par une franche déclaration. Je suis porté à considérer M. McFarland un honnête homme. Mais il n'est pas raisonnable de le charger tout seul d'une aussi grande responsabilité, par plus qu'il ne serait raisonnable de confier à un seul des fonctionnaires de l'assurance, honnêtes gens, à n'en pas douter, la responsabilité de l'accès aux voûtes.

Je pourrais prolonger mes remarques et les appliquer à d'autres garanties. Le premier ministre a dit que le Gouvernement ne croyait pas avoir abusé d'aucun pouvoir spécial qu'il a été autorisé à exercer. Je lui cite ce cas particulier où l'on a abusé,—abusé sans nécessité de la loi,—et où par-dessus le marché on s'est moqué effrontément du peuple, en lui refusant de le renseigner sur ses propres affaires.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest : Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a lieu d'ajouter quelques commentaires, avant que cette mesure ne soit approuvée en troisième lecture. C'est l'une des plus importantes dont le Parlement soit saisi à cette session, bien que le vote d'une loi semblable tende à devenir une proposition annuelle. A mon sens, les honorables députés que la chose intéresse